Vol. XXX. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Août 1901. No. 40

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LA GUERRE

Le "Courrier des Etats-Unis," étudie en ces termes les derniers événements sur le théâtre de la guerre:

"Les dépêches de l'Afrique du Sud, presque chaque jour, signalent des échecs subis par les troupes anglaises, soit au Transvaal, soit dans la colonie du Cap. Ce sont, le plus souvent des échecs sans grande importance, mais l'impression produite n'en est pas moins déplorable à Londres, où l'on se demande comment de pareils accidents peuvent encore se produire après vingt et un mois de guerre, après plus d'une année d'occupation effective du territoire ennemi. Tant de fois, après des échecs partiels, on a annoncé que des mesures avaient été prises pour prévenir le retour de semblables faits, que les Bœrs étaient définitivement épuisés et que les petits commandos errants n'étaient plus à craindre, et toujours c'est la même déception à Londres, la même colère, le même énervement, en présence de cette impuissance absolue à pacifier le pays conquis.

SAINT-ADOLPHE

(De notre correspondant spécial)

En dépit dépit de la déplorable indifférence à notre égard de tous ceux qui s'occupent d'immigration et de colonisation, la population de notre paroisse s'est accrue de plusieurs bonnes familles depuis un certain temps. C'est un évènement pour nous, puisque depuis des années, nous n'avons en d'autre appoint pour augmenter notre nombre que la progression naturelle. Heureusement que de ce côté-là, il n'y a pas lieu de se plaindre, ça va assez bien...

L'un des nouveaux arrivés, M. Lavoie, a déjà commencé les travaux d'une construction assez importante, au beau milieu du village. Il s'agit d'une maison de commerce, fromagerie, habitation, et le reste. M. Lavoie a du capital, et il semble vouloir remuer ses piastres.

Des nouvelles familles qui sont arrivées, toutes celles de langue française, à une seule exception, se sont établies sur le côté est de la rivière. Il y a beaucoup de mutations sur l'autre rive, sans cependant que la population n'augmente; ce sont des familles qui viennent prendre la place d'autres qui s'en vont.

Il est remarquable que de ce côté-là, les arrivants sont tous de langue anglaise et qu'ils achètent des grands espaces de terrain dans le large, ce qui empêchera peut-être notre localité de devenir bien populeuse.

***

Parler un peu de la récolte n'est pas hors de saison, mais il convient de commencer par établir ce point important que Saint-Adolphe se partage en deux zônes bien distinctes, dont la Rivière Rouge forme la ligne de division. A l'ouest, c'est la terre à blé, que l'on cultive en grand, presqu'à l'exclusion des autres grains, des prairies et du pâturage, à ce point que ceux qui font l'élevage sur une échelle un peu importante, viennent chercher leur foin et faire paître leur jeune stock sur notre côté de la Rivière.

La récolte n'a jamais été plus belle. En beaucoup d'endroits ou parle de quarante minots à l'acre, et plus. Les coups de blé comme celui de cette année n'ont pas le seul effet de mettre beaucoup d'argent dans la bourse du cultivateur, d'activer le commerce et de répandre partout la prospérité; ils ont encore celui d'élever l'attention du dehors sur notre province et de nous attirer un courant beaucoup plus fort d'immigration.

Si la culture du blé est très profitable sur la rive ouest, il ne faudrait pas en inférer que l'est n'est propre qu'à produire des chardons. C'est le pays des fraises, des "poires," des framboises et de la crème (ça fait venir l'eau à la bouche, hein?); c'est le pays des grandes prairies, des gras pâturages, de l'élevage et de la laiterie, des viandes, du beurre et du fromage, industries qui se développent constamment, chaque année, et prendront avant longtemps une importance très considérable. Tous nos habitants sérieux possèdent un troupeau respectable de vaches laitières, et sont pourvus de la précieuse écrémeuse centrifuge.

Les résultats de la présente saison ne seront peut-être pas aussi satisfaisants qu'on aurait pu s'y attendre, à cause des prix peu élevés du beurre et du fromage. D'ailleurs, la rareté et la mauvaise qualité du foin de l'année dernière ont fait que les vaches ont souffert durant l'hivernement, de sorte que la production du lait sera impérieure à celle de la campagnes précédente.

L'absence du curé de Saint-Adolphe nous a procuré l'heureuse occasion de faire la connaissance de plusieurs révérends Pères Jésuites, venus ici tour-à-tour pour nous donner les offices du dimanche. Tous hommes de talents, de piété et de haute instruction, je vous assure que chaque fois qu'ils nous ont fait l'honneur d'une visite, ça été une jouissance pour tous les paroissiens; on sentait qu'il règnait dans notre modeste église comme un atmosphère de recueillement et de respect.

***

Nous avons deux fois eu la visite d'un conférencier agricole, député par le gouvernement provincial pour enseigner aux habitants l'art, ou plutôt la science de cultiver la terre de façon à lui faire rendre la plus grande quantité possible de produits de toutes sortes, avec la moindre somme possible de travail et d'argent. Plusieurs conférenciers ont été nommés pour la province, et les localités de langue française ont été assignées à M. de Froment, cultivateur de Lourdes. Ces conférences, faites au point de vue pratique, et dans un langage dépouillé autant que possible des expressions techniques, qui rendraient intelligibles au plus grand nombre des explications importantes, sont destinées à faire un grand bien aux cultivateurs. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est qu'elles ne soient pas plus fréquentes.

On a remarqué qu'à ces conférences l'assistance n'est pas bien nombreuse. Il serait peut-être bon qu'on les annonçât plus bruyamment, au moyen d'affiches pompeuses, par exemple, afin d'éveiller l'attention en piquant la curiosité.

UN COLON.

L'HUMIDITÉ

L'humidité est une cause de beaucoup d'enrouements guéris rapidement par le BAUME RHUMAL.

ECOLE APOSTOLIQUE TACHE

1. Cette école, qui est sous le patronage de S. G. Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, a pour but principal de recevoir des jeunes garçons qui n'ont point encore fait leur premiere communion et qui désirent suivre ou bien les classes de l'Académie Provencher sous la direction des Rds. Frères de la Société de Marie, de Paris (Collège Stanislas), ou bien le cours commercial, ou même le cours classique du "Collège Saint-Joseph" de Saint-Boniface sous la direction des Rds. Pères Jésuites.

2. Les Rdes. Sœurs Grises sont chargées de la conduite de l'Institution.

3. Le prix de la pension en y comprenant le lit, le lavage et l'entretien du linge est de 7 dollars par mois: soit $70 dollars par an. Chaque trimestre doit être payé à l'avance.

Si les jeunes garçons sont autorisés à coucher au collège des Rds. Pères Jésuites, le prix de la pension sera de $5 dollars par mois, soit $50 piastres par an. Mais, en outre, il faudra payer pour l'enseignement au collège de Saint-Boniface et aussi pour suivre les cours de l'Académie Provencher.

N. B—Comme le prix de la pension est très modique et qu'il ne s'agit point d'un orphelinat mais, d'une pension d'enfants de famille, aucune remise ne sera faite, à moins qu'il ne s'agisse de deux frères. Cependant, les parents pourront toujours s'entendre avec l'économe pour payer en nature (farine-viande, légumes effets d'épiceries) soit en tout, soit en partie, la pension des enfants. Si les parents omettent sans explication aucune, de payer deux trimestres, l'enfant sera renvoyé chez lui.

Les livres de classe et les frais de maladie sont au compte des familles.

Il est peut-être bon de remarquer que le Collège de Saint-Boniface est affilié à l'université de Manitoba et qu'il est pourvu d'un cours commercial de première classe, en anglais et en français.

Les Rds. Frères qui dirigent l'Académie Provencher enseignent également l'anglais et le français et ils dépendent de la Province des Etats-Unis dont le siège est à Dayton, Ohio.

Chaque élève devra être pourvu de son trousseau.

L'entrée aura lieu le 28 août

Toute demande d'admission doit être faite au plus vite parceque le nombre des élèves capables d'être recus est restreint et déjà les applications pleuvent de toutes parts.

Le régime maternel de l'Institution est une garantie pour les parents de l'attention qui sera donnée à la formation religieuse et aux bonnes manières des enfants qui seront choisis dans les meilleurs familles du pays.

Pour toute question financière s'adresser à la

RDE SŒUR POMINVILLE
Directrice,
Ecole Apostolique Taché,
Saint-Boniface, Man.

LES RECOLTES

Les récoltes battent leur plein partout dans la province. On estime que le nombre de minots de blé s'élèvera de 49 à 50 millions.

Plusieurs milliers de travailleurs sont arrivés de l'Est. Ontario fournit le plus grand nombre; Québec en fournit aussi. Nous avons eu le plaisir de rencontrer plusieurs de nos compatriotes venus de Québec à cette occasion. Ils paraissaient enchantés de tout ce qu'ils avaient vu depuis leur arrivée; quelques-uns parlaient même déjà d'acheter des terres ici. C'est comme cela qu'il faut faire!

M. Godfroid Vaillant

Vieillard de 74 ans, incapable de travailler depuis plusieurs années, prend les PILULES MORO et se guérit.

IL SOUFFRAIT D'INDIGESTION ET DE BRULEMENTS D'ESTOMAC.

Quand bien même le vieillard serait affaibli par les années, il ne doit pas souffrir, et les dernières années de sa vie doivent se passer sans douleurs et sans misères.

Si son estomac se refuse à digérer les aliments qu'il prend, s'il souffre de douleurs de rhumatisme, de mal de reins, ou si sa vessie est affectée, il doit, comme le jeune homme, voir à se soulager de ses maux et à se guérir. Les Pilules Moro, feront pour lui ce qu'elles font pour tous les hommes qui souffrent, qui les prennent avec patience et qui donnent à leur santé le soin nécessaire; elles aident à l'estomac, donnent de la force aux membres fatigués, et assouplissent les articulations.

Le témoignage de Monsieur Vaillant, qui suit, est une grande preuve de leur valeur; ce vieillard, âgé de 74 ans, souffrait tellement de brûlements d'estomac, qu'il ne pouvait plus rien manger, maladie bien connue chez les personnes âgées ainsi que chez les jeunes.

Il était devenu faible et ne pouvait plus faire le moindre travail. Naturellement, à son âge, tout le monde désespérait de lui, on ne croyait pas qu'il pût revenir à la santé.



M. GODFROID VAILLANT.

Témoignage de M. G. Vaillant:

"J'ai été très satisfait des Pilules "Moro et des bons conseils qui m'ont "été donnés. J'ai 74 ans et depuis "plusieurs mois j'affaiblissais tous les "jours. Mon estomac ne digérait pas les "vivres que je prenais et je souffrais de "brûlements d'estomac et de la pituite. "Ma famille me fit prendre les Pilules "Moro, elles me donnèrent appétit, mes "maux disparurent, je repris mes occupations habituelles, je travaillai aux "récoltes comme un homme en santé "et c'est avec le plus grand plaisir que "j'encourage ceux qui pourraient souffrir comme moi à prendre les Pilules "Moro, et à écrire pour des conseils et "des avis."

M. GODFROID VAILLANT,
Masham Mills, Qué.

Les Pilules Moro prises à la dose de deux après chaque repas, donneront à l'homme épuisé la force nécessaire pour remplir ses devoirs sans trop de fatigue; elles aideront sa digestion, lui permettront de manger ce qu'il veut, sans que son estomac soit fatigué, et tiendront ses intestins réguliers. Elles guérissent aussi le mal de tête, le mal de rognons, les douleurs de rhumatisme et toutes les maladies dont les hommes souffrent si souvent et qui sont causées par l'impureté du sang.

Les médecins de la Compagnie Médicale Moro, peuvent être vus à leur bureau, au No. 1724 rue Ste-Catherine, tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, jusqu'à huit heures du soir. Aux hommes qui demeurent à la campagne et qui ne peuvent venir facilement à Montréal, un blanc de traitement leur sera envoyé sur demande, ainsi qu'un petit livret rempli de conseils et d'avis. Les consultations par lettres sont aussi gratuites et absolument confidentielles.

Les Pilules Moro se vendent 50c. la boîte ou six boîtes pour $2.50. Si votre marchand ne les tient pas, elles vous seront expédiées sur réception du prix.

Adressez vos lettres comme suit:

Compagnie Medicale Moro,
1724 rue Ste-Catherine - - Montréal.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Melle Emilienne Bertrand est revenue la semaine dernière d'une quinzaine passée en villégiature au Portage du Rat.

M. Gabriel Arial fait construire actuellement un joli bloc, au coin des rues Taché et Dumoulin; c'est M. J. A. Senécal qui a charge de ces travaux.

—Le cirque Great-Pan-American, tenu au Norwood, a eu probablement des recettes de bonne taille, mais il n'a pas donné pour ce qu'il a reçu du public, encore moins ce qu'il avait promis. Ménagerie quelconque, musique médiocre et jeux acrobatiques assez ordinaires, sauf une couple. Un bon acrobate de collège aurait pu faire les trois quarts de ces tours dans un avant déjeuner.

—Jeudi dernier il y a eu à St-Norbert un pique nique d'excursion istes de Winnipeg. Une intéressante partie de base-ball a été jouée par ces excursionnistes.

—Mercredi dernier un bon nombre d'amis passaient la soirée chez M. le sénateur Bernier, à l'occasion du 30ième anniversaire du mariage de M. et Mde Bernier.

—A vendre. Machine à battre Engin et Séparateur réparés à neuf. Prix raisonnable et grandes facilités de paiement. S'adresser: rue Garry, 271, Winnipeg.

Correspondance

ENCORE LES EGOUTS

On discute encore la question de l'aqueduc et des égouts. Tous admettent, en principe, la supériorité des *égouts à circulation* sur les *égouts libres*, et si le problème d'un bon aqueduc pour la ville était facile à résoudre, il est probable que tout le monde serait vite du même avis, et que la question du service d'eau aurait la priorité. En effet, dans un pays comme le nôtre, où par fois il y a des sécheresses de six mois consécutifs, compter sur les eaux pluviales pour nettoyer les égouts, c'est certainement courir un gros risque. Il y aurait bien, c'est clair, dans l'intervalle, le passage assez irrégulier des eaux vannes, des eaux de ménage, mais elles encrassent plus qu'on ne croit: et puis, quand on paie chaque sceau d'eau employé, on se montre fort parcimonieux dans la dépense, et l'eau ne va à l'égout que lorsqu'on en a tiré tout le parti possible.

Un opinion, entendue l'autre jour, vaudrait peut-être la peine d'être émise en public. Si la ville élevait quatre ou cinq moulins à vent avec pompes et réservoirs dans les quartiers principaux, elle pourrait ainsi bénéficier des avantages d'une circulation assez régulière. On pourrait adjoindre une petite maisonnette laissée, sans redevance et comme compensation, au gardien. Une fois l'installation faite, l'entretien ne serait guère dispendieux.

L'idée, on le voit, a du bon. Mais il y aurait, semble-t-il, pour l'avenue Provencher du moins, un moyen bien plus économique encore. En effet, le forage d'un puits coûterait peut-être deux cents piastres, puis il y aurait la construction d'un réservoir, l'installation du moulin et de la pompe...sans parler de la maisonnette! Sur l'avenue Provencher, disions-nous, la solution est bien plus simple. Il y a un bassin, déjà tout indiqué, avec puits et moulins; le tout ne requérant qu'une dépense relativement fort légère pour être mis en état et donner entière satisfaction.

Qu'avec l'inclinaison voulue, on pose les tuyaux d'égouts, partie vers la Seine, partie vers la Rivière Rouge. Maintenant où se trouve le réservoir? Tout près de la rue, dans la cour du Collège. Le patinoir des élèves est inoccupé durant sept ou huit mois de l'année: il y aurait bien peu de travail à faire pour le transformer en un magnifique réservoir. Qu'on poursuive l'escavation jusqu'à, disons, trois ou quatre pieds du côté de la cour et cinq du côté de la rue; qu'on entoure ce bassin d'un ou deux rangs de brique; qu'on place une couche de sable sur un fond en gravier et brique concassée: et c'est tout. Le puits est creusé, le moulin prêt à fonctionner. Et dans ces faciles conditions l'on aura, durant sept ou huit mois de l'année un magnifique réservoir d'eau limpide. La partie la plus basse du réservoir serait à cinq pieds; les tuyaux d'égoûts seraient, c'est sûr, placés au moins à six ou sept pieds. Cette masse d'eau lancée dans le canal ferait merveille, printemps et automne. De plus, le réservoir recevant, les eaux pluviales en outre du rendement quotidien de la pompe, déborderait, c'est clair, de ses cinq pieds dans le canal, donnant une circulation journalière suffisante.

Enfin, entre autres avantages, ce système aurait celui de contenter tout le monde: les partisans des *égoûts libres* ayant encore l'égoût de leur choix durant quatre mois de l'année. Il est vrai que ça ne prouverait pas absolument que ce dernier genre d'égout est le meilleur, car les grands lavages d'automne et printemps et la régulière circulation d'été ne nuiraient certainement pas à l'entretien du canal.

En tout cas, c'est une simple suggestion; et comme l'égout de l'avenue Provencher est un égout important, une artère principale, ça vaudrait peut-être la peine d'essayer. ✱✱✱

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	*Acres*	Rendement moyen *Minots*	Total *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

PEDAGOGIE

Il s'est tenu la semaine dernière un congrès d'hommes voués à l'éducation de la jeunesse. L'hon. M. de LaBruère, le surintendant de l'Instruction publique à Québec, y a prononcé un superbe discours. Nous en reproduirons quelques extraits dans notre prochain numéro.

Le Manitoba.

Mercredi, 21 Aout 1901

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR LA
Compagnie d'Imprimerie de St-Boniface

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis....$1,00 par année
Europe (compris le port)........ 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

A Propos des Ecoles catholiques a Winnipeg

Après beaucoup de pourparlées avec les représentants des contribuables catholiques de Winnipeg, le Bureau des commissaires des Ecoles publiques en est arrivé la semaine dernière à des conclusions. Les conditions qu'il met à ses faveurs sont couchées dans un rapport qui a été publié dans les journaux de la cité, d'où nous le prenons pour le porter à notre tour à la connaissance de notre public.

Ces conditions sont clairement formulées. Elles sont, en somme, les mêmes que celles de l'an dernier, alors que les catholiques recherchaient également, avec quelque espoir de réussir, un rapprochement.

Dans un but de conciliation qu'on explique, les catholiques se sont montrés disposés à faire des concessions d'une générosité plutôt prodigue que parcimonieuse. Avec une brutalité voulue et réfléchie, les autorités scolaires de Winnipeg leur répondent qu'elles ne se chargeront de leurs écoles qu'autant que celles-ci se transformeront purement et simplement en écoles publiques, soumises entièrement à la loi et aux règlements. Et comme si elles craignaient que les catholiques ne comprissent pas, elles entourent leur réponse d'un luxe de détails assez précis pour que nulle équivoque ne soit possible.

Ce n'était pas la peine de délibérer si longtemps pour en arriver à ces conclusions. Il y a longtemps que les catholiques savent que toute difficulté pouvait cesser par leur acceptation de la loi scolaire.

Cette attitude des commissaires des Ecoles publiques est-elle le résultat chez eux d'un honnête désir de faire leur devoir en face d'une loi impérative ou d'une étroitesse d'esprit renforcée de quelques mesquins préjugés ?

Nous croient-ils assez avancés maintenant dans l'engrenage pour s'imaginer qu'ils vont broyer enfin nos dernières résistances ?

Toutes ces hypothèses peuvent se discuter et se soutenir. Nous n'aurions que faire cependant de les discuter. Il nous suffit d'être en possession du fait auquel nous sommes acculés. On nous refuse toute concession. Et ce refus nous est fait au nom de la loi.

Cette réponse n'est pas sans avoir du bon : elle est une réitération des interprétations déjà données de la loi ; elle nous montre une fois de plus ce que nous réservait le fameux pseudo-règlement de 1896; incorporé dans la législation de 1897.

Du reste, il n'y a pas à sortir de là : cette interprétation peut manquer de souplesse et de générosité, mais elle est exacte. Toutes les tentatives que l'on fera pour tourner cette difficulté, pour forcer les textes et les amener à donner asile à certaines complaisances ou à certains *desiderata*, ne serviront qu'à voiler davantage la vraie situation et à rendre plus inextricable la confusion qui semble s'être répandue par tout le pays.

En parcourant ce rapport, nous sentions des flots de tristesse et d'indignation nous envahir. Et pourtant, malgré tout, malgré la persécution qui est au fond de ce document, nous serions presque tentés de remercier le Bureau des Commissaires de Winnipeg de l'avoir préparé, à cause de la lumière qu'il jette sur un régime concernant lequel beaucoup sont en train de se méprendre.

Quand on nous pria pour la première fois de mettre le pied sur cette trappe perfide, un cri d'effroi s'échappa de presque toutes les poitrines. Depuis, il faut bien avouer, hélas ! que les esprits ont molli de ci de là ! Tant d'efforts ont été faits, tant de paroles à la fois séduisantes et fallacieuses ont été prononcées, qu'on semble s'être habitué au péril ; les frayeurs, si elles existent encore, n'ont plus la même intensité; l'ennemi n'apparait plus ce qu'il était ; on en remarque même qui font auprès de lui des frais de coquetterie! Quelle époque que la nôtre, où brebis et loups voisinent complaisamment.

Eh bien, le rapport du Bureau des Commissaires de Winnipeg va nous mettre en présence de la réalité. Il sera comme l'acte révélateur de l'ennemi.

Arrêtons-nous un peu à l'un des détails de ce rapport. On y défend à nos ordres enseignant le port de l'habit religieux.

Quoique n'étant pas dans la lettre de la loi, ceci est bien dans l'esprit de la loi. C'est tellement le cas que l'on ne pourrait pas obtenir des tribunaux le redressement de ce tort du moment qu'un bureau de commissaires. l'imposerait comme condition de l'engagement des maîtres catholiques dans les cas où la loi le permet.

Nous ne supposons pas pour un moment que nos ordres religieux puissent accepter cette condition. Ils auront donc à sortir des établissements où ils enseignent. En d'autres termes, c'est le bannissement de nos ordres religieux de l'enseignement ; vaut autant dire de la province. En effet, que feraient-ils ici, s'ils n'enseignent point, du reste quelques paroles entendues en conversation nous portent à croire que déjà, quelque part, on se demande si l'on ne devrait point diriger une partie du personnel vers d'autres endroits, à l'étranger, d'où les invitations viennent, pressantes et réitérées.

Les catholiques de Winnipeg vont-ils accepter de passer sous ces fourches caudines? Nous espérons que non ! En tous cas, nous ne pourrions prendre sur nous de le leur conseiller.

Voici le rapport du Bureau des Commissaires :

RAPPORT DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES PUBLIQUES DE WINNIPEG CONCERNANT LES ENFANTS CATHOLIQUES

Le comité spécial nommé pour examiner la requête des contribuables catholiques demandant à ce bureau de se charger des écoles catholiques de la cité, recommande ce qui suit :

Qu'à la rentrée des classes, des dispositions soient prises pour donner, avec toutes les facilités convenables, l'éducation aux enfants des contribuables catholiques de la cité, mais que ces dispositions soient en tout identiques à celles qui sont actuellement existantes pour ceux qui ont voulu s'en prévaloir dans le passé.

Que dès l'entrée de ces enfants aux écoles, et par après, aucune distinction quelconque ne devra exister dans les règlements qui les concerneront. Il sera, au contraire, bien entendu qu'ils seront simplement des enfants fréquentant les écoles publiques, acceptant, par le fait de leur entrée, tous les règlements et les méthodes en vertu desquels ont fonctionné jusqu'à présent, ou pourront fonctionner à l'avenir, les écoles publiques. Rien de ce qui précède ne devra être interprété comme pouvant contredire l'article 7 de l'Acte des Ecoles, tel qu'amendé !

Attendu que dans l'Acte des Ecoles Publiques il est statué que l'on doit, sur la requête des parents, engager des instituteurs professant la foi catholique romaine; le bureau des commissaires devra prendre des arrangements conformes à ces dispositions.

Afin de prévenir autant que possible toute cause de mécontentement et dans le but de conserver aux écoles leur caractère d'écoles publiques et nationales, aucun des instituteurs employés dans les écoles publiques ne devra porter un costume distinctif ou confessionnel, (sectarian).

Afin d'entretenir dans le système actuel de nomination un caractère d'uniformité, on devra, dans le choix à faire, donner la préférence à des institutrices.

Aussitôt que les contribuables catholiques auront signifié à ce bureau leur intention d'envoyer leurs enfants aux Ecoles Publiques à la rentrée des classes en septembre prochain, le Bureau des commissaires d'Ecoles louera tels édifices scolaires qui leur paraîtront convenables à ces fins et nécessaires pour rencontrer les besoins de ce surplus de population scolaire, affectée par les présents arrangements. On en établira le loyer, et le mode de paiement, par un bail d'un an ou plus, selon qu'il pourra être convenu, sur la base d'une évaluation qui sera faite par le président du comité des Bâtisses et par l'inspecteur des constructions scolaires des Ecoles publiques, ainsi que par deux personnes nommées par le bureau des Ecoles Catholiques. Dans le cas où elles ne s'entendraient point, ces quatre personnes nommeront un arbitre."

Pour compléter ce rapport déjà si remarquable à bien des égards, et pour s'illustrer lui-même sans doute, un docteur Popham proposa d'intercaler le mot "romain" avant celui de "catholique" ; ce qui fut unanimement adopté.

L'article 7, auquel le rapport fait allusion, est ainsi conçu :

" Aucune séparation des élèves, par dénominations religieuses. ne devra être faite durant l'enseignement des matières séculières."

Notes Politiques

La nouvelle que M. Greenway doit abandonner le poste de chef d'opposition à la législature du Manitoba, va se confirmant de plus en plus. On dit même qu'il pourrait bien être le candidat libéral dans Lisgar, à l'élection nécessitée par l'invalidation de M. Richardson.

***

La *Patrie* fait l'observation suivante, à l'occasion du rapport des commissaires d'Ecoles de Winnipeg.

"La tolérance de la majorité à Winnipeg n'est assurément pas extragante."

Non certes, cette tolérance n'est pas extravagante, mais elle est à la jauge de la tolérance de la *Patrie* et de ses maitres.

Ce sont les ministres que la *Patrie* soutient qui ont fait le reglement sur lequel se fonde l'intolérance de la majorité de Winnipeg. C'est M. le ministre des Travaux Publics qui est venu dire à Winnipeg, devant un auditoire protestant, qu'il fallait accoutumer les enfants catholiques à s'asseoir à l'école à côté des enfants des autres croyances religieuses. La majorité de Winnipeg pris a au mot M. le ministre, elle cherche à réaliser son idée.

CONTRE LES CANADIENS

La *Tribune* de Woonsocket, E.U. a publié une nouvelle qui intéressera non seulement les membres Canadiens de l'Ordre des Forestiers Catholiques, mais encore tous ceux qui se soucient de l'avenir de notre élément dans ce pays. Voici.

Nous apprenons de source autorisée que le Haut Secrétaire Thiele, des Forestiers Catholiques, a donné avis aux différentes Cours canadiennes de l'Ordre qu'elles ne devaient pas envoyer de déléguées au congrès de Springfield. Cette recommendation a été donnée avec la haute approbation du Chef Suprême Cannon qui, comme M. Thiele, a ses bureaux à Chicago. La nouvelle a été transmise aux Cours du district local par le Chef d'Etat, M. Ponton, Central-Falls.

La *Tribune* fait suivre cette nouvelle des commentaires suivants :

Voilà une attitude qui n'est pas sans jeter l'émoi parmi les Canadiens qui font partie de l'Ordre des Forestiers Catholiques. Elle est injustifiable en vertu même de la Constitution des Forestiers Catholiques.

Alors quel est le motif qui l'anime ? D'où vient ce coup méchant et discret porté à une œuvre qui doit fournir une des plus belles pages de l'histoire des Canadiens-français établis dans la Nouvelle - Angleterre ? Quel est cet ennemie caché qui arrive à l'improviste et cherche à jeter le désarroi dans nos rangs ?

Il n'y en a qu'un : C'est cet esprit de persécution qui pousse contre les catholiques canadiens-français les catholiques irlandais de toute dénomination. C'est l'américanisateur qui s'affirme de nouveau. Mais qu'il sache qu'il parle inutilement.

LES ECOLES AUX ETATS-UNIS

(Extrait de la semaine Religieuse de Montréal)

Hier soir, à Albany, le petit Raymonds Albert a tué d'un coup de carabine son compagnon Emmanuel Hœhler, puis il s'est pendu ; les deux enfants n'avaient que douze ans chacun.

Après informations prises, j'ai su que c'étaient des élèves de l'école publique du quartier.

C'est chaque jour que l'on peut trouver dans les journaux de ces faits-divers, éloquents et terribles dans leur crudité laconique.

Et si je cueille celui-ci, c'est pour rappeler que si brillant qu'il paraisse, l'édifice américaine est miné par la base, je veux dire, par le système d'éducation neutre, voulu et exigé par la constitution.

Pour que son âme respire et vive, il faut à l'enfant une porte ouverte donnant sur le ciel ; il lui faut le pain de la vérité divine ; sinon ce petit être s'étiole, sa moralité devient impossible et il tue et il meurt comme il ferait autre chose.

Les maitres de l'école publique ne lui ont pas dit qu'il y avait un lendemain pour son âme et que ce jour sans fin appartenait à Dieu, son créateur et son sauveur, Pourquoi, logiquement parlant, l'enfant se gênerait-il et de quel droit lui mettre des entraves à ses caprices comme à ses volontés ?

Tant que le peuple américain ne sera qu'une complexion d'individus de cette sorte, j'ai bien peur qu'il soit encore longtemps le peuple au maillot dont parle le comte de Maistre.

A Propos d'Agriculture

D'après les informations que nous recevons de partout, la récolte de pommes sera à peu près nulle dans Ontario, ainsi qu'à New-York, et les principaux Etats de l'Est des Etats-Unis, tandis que la récolte des pommes dans la Nouvelle-Ecosse atteindra certainement une moyenne de 70 pour cent. Or, si l'empaquetage se fait en conformité avec les conseils et instructions des marchands de fruits, l'on peut s'attendre à ce que les prix payés dépasseront tous ceux qui ont été obtenus depuis dix ans.

***

N'oubliez pas de toujours traire les vaches à fond et à la même heure. Mal traire c'est diminuer la production du lait.

Pour conserver les oeufs dans l'eau de chaux, on emploie une livre de chaux vive pour 5 gallons d'eau. L'addition de sel n'est pas nécessaire, elle est même nuisible.

Affaires Municipales

Municipalite de Montcalm

Septième Assemblée du Conseil de la Municipalité de Montcalm, tenu à Letellier le 6eme jour d'août 1901.

Présents : Napoléon Comeault, Préfet, Zotique Clement, Thomas Eyres, Aimé Boiteau, Georges Beaupré et Eugène Cartier. Conseillers.

MOTIONS :

Boiteau-Clément : Que le procès verbal de la dernière Assemblée soit adopté. Adopté.

Cartier-Clément—Que le montant de $126.27 soit payé à M. Romuald Marion, pour la "grade" de chemin, faite entre la maison d'école du Lac et chez M. Joseph Boiteau. Et que la somme de $158.58 lui soit accordée pour la "grade" faite du pont Bordeleau au pont Granger. Et que la somme de $100.00 lui soit payée immédiatement, et la balance $58 58, sur l'ordre du Préfet. Adopté.

Boiteau-Eyres—Qu'il soit payé à Auguste Nadeau cent cinquante piastres, acompte sur son contrat de "grade," et que la balance, $70.00 lui soit payée quand l'ouvrage sera terminé et reçu par le conseiller Beaupré. Adopté.

Clément-Cartier—Qu'à partir de cette date, aucun argent ne soit payé pour soins médicaux aux familles pauvres de la Municipalité, à moins que ce soit à un de nos officiers de Santé, et par un ordre du Comité de Santé. Adopté.

Eyres-Boiteau—Que le Secrétaire-Trésorier prépare une liste des terrains qui doivent être vendus pour arrérages de taxes ; la vente aura lieu vers la fin de Novembre, à la Salle Municipale, à Letellier. Adopté.

Boiteau-Cartier—Que le Règlement No 149 concernant le prélevé pour l'année 1901 soit lu une première, une deuxième et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Eyres-Beaupré—Que l'amendement au Règlement No 115, concernant le District scolaire uni de Victoria dans le Towship 3, Rang 1 Est, soit lu une première, une seconde et une troisième fois et soit adopté. Adopté.

Cartier-Boiteau—Que le Rapport du Comité des finances soit adopté. Adopté.

Le Rapport du Comité des Finances est lu et adopté.

Avis de motion : Nous donnons avis qu'au prochain Conseil, nous proposerons une motion pour amender le Règlement No. 38 concernant les mauvaises herbes.

Signé : EUGÈNE CARTIER.
Signé : AIME BOITEAU.

Clément-Eyres—Que ce Conseil s'ajourne au troisième mardi d'octobre. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Sec.-Trés.

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

LOWELL, MASS.

Il nous semblait que maintenant que les grosses chaleurs sont passées nous n'aurions plus à enrégistrer la noyade de baigneurs imprudents. Cependant, l'onde traîtresse a réclamé une autre proie ; le jeune Edouard Manseau, agé de 11 ans, fils de M. Sévérin Manseau, maçon s'est noyé dans la Merrimac, à 10 pieds du bord.

La grève des mécaniciens commence déjà à porter ses fruits. Les directeurs de la Lowell Machine Shop ont averti leurs employés qu'ils effectueraient une réduction sur tous les salaires. Dans certains cas, pour ceux qui ont les plus gros salaires, cette réduction sera de 15 pour cent, ceux qui ont les plus petits salaires seront aussi affectés par cette décision, mais ils ne perdront qu'un pour cent.

PAWTUCKET, R. I.

Adolphe Frégéole, un Canadien-Français, âgé de 65 ans s'est ôté la vie en prenant deux onces d'acide carbolique dans son lit. Lorsqu'on pénétra dans sa chambre le matin, il était froid. On croit que l'insolation dont il fut frappé, pendant les grandes chaleurs de juin, lui avait dérangé l'esprit.

NATICK, R. I.

Jean Mercier, de Watertown, a été tué par accident au moment où il s'embarquait dans une chaloupe sur la rivière. Mercier était campé avec quelques camarades a Alden Grove depuis plusieurs jours. Vers six heures l'autre soir, la bande joyeuse se prépara à faire un tour sur la rivière. Mercier lui-même mit une carabine chargée dans l'embarcation et c'est en sautant ensuite dans la chaloupe qu'il fit partir la détente. La balle lui entra en pleine poitrine. Mercier se jeta en arrière et cria à sa mère et à sa sœur qui se trouvaient tout près : "Je me meurs." Sa mère le reçut dans ses bras et il expira quelques instants après.

CENTRAL FALLS, R. I.

Les marchands épiciers détaillants se sont réunis dans la salle du Cercle Jacques-Cartier, sous la présidence de Upton, l'organisateur, afin de fonder une association locale d'épiciers. La question a été discutée longuement et tous semblaient en faveur du projet. Une deuxième assemblée aura lieu sous peu et il est probable qu'alors le projet sera mis à exécution.

A la cour de district Dolphis Latour, de Manville, a été condammé à $20 d'amende et les frais d'instance, pour avoir caché à l'officier de sante, un cas de picote.

MINNEAPOLIS

Le R. P. Gabriel André, vicaire de la paroisse Notre-Dame de Lourdes, est revenu d'un séjour de quelques mois en Californie où il était allé dans l'interêt de sa santé. Inutile de dire que cette arrivée a causé beaucoup de joie aux paroissiens de Notre-Dame de Lourdes, qui l'estiment et le respectent beaucoup.

LE SEUL MOYEN

Combattre la toux avec le BAUME RHUMAL est le seul moyen de guérir rapidement les affections de la gorge et de la poitrine qui provoquent la toux.

Quiconque n'a jamais été pieux, ne sera jamais vraiment poète.

En se taisant, personne ne se trahit.

UNE HISTOIRE DU CANADA

Nous croyons savoir qu'un Père de la Congrégation de Ste-Croix publiera prochainement une nouvelle histoire du Canada à l'usage des écoles élémentaires

Ce travail dont on dit beaucoup de bien sera illustré et couvrira toute la période contemporaine.

L'impression en sera commencée bientôt.

ENCOURAGEMENT A L'AGRICULTURE

Sir W. C. Macdonald, par l'entremise du professeur Robertson, de la ferme expérimentale d'Ottawa, a donné $10,000 en prix aux agriculteurs canadiens qui auront le plus beau champ de blé et d'avoine annuellement, et la plus belle récolte pendant trois ans. Il n'est pas nécessaire que le champ ait plus de sept arpents carrés.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

LE ROMAN D'UN JESUITE

XII

No 3

—Je ne désire pas guérir, fit le comte. Il est des choses qui vous font prendre la vie en horreur... Kéradec, ne souhaitez jamais à votre plus mortel ennemi de souffrir ce que je souffre... Douter ! douter de ceux qu'on aime... C'est horrible.

—C'est précisément de ces doutes, de ces horribles anxiétés que je viens vous délivrer.

—Vous auriez...

—J'ai la preuve de l'innocence de Mme de Piélan.

—Une preuve ! Ah ! donnez.

—C'est ce que je vais faire. Mais quelques explications sont nécessaires pour vous permettre d'apprécier la valeur du témoignage que j'apporte. J'ai beaucoup connu un juge au tribunal de Nantes ; c'était un homme des plus honorables, auquel j'ai eu l'occasion de rendre quelques services, et il m'en avait gardé une grande reconnaissance. Il est mort depuis quelques années, et le fils a hérité de la reconnaissance du père ; je l'aime beaucoup et il ne passe pas une année sans me donner de ses nouvelles.

M. de Kéradec montra alors au malade une lettre, lettre que j'ai entendu lire et que, malgré le temps écoulé depuis cette époque, je sais presque par cœur. Si je ne me rappelle pas toutes les expressions, je puis au moins vous garantir de vous en donner le sens exact.

"Je viens d'apprendre, écrivait le jeune homme, le duel qui a eu lieu entre M. le comte de Piélan et M. Planet ; j'ai appris en même temps la cause qui a amené ce triste événement, je sais que des bruits calomnieux ont accusé la comtesse, je me suis rappelé aussitôt que peu de jours avant le duel, j'avais reçu de M. Planet, qui était alors mon ami, et pour lequel je n'éprouve plus aujourd'hui qu'un profond sentiment de mépris, une lettre que, par le plus grand des hasards, ou plutôt, par une heureuse disposition de la Providence, je n'avais pas détruite. Je savais Planet très léger, capable même d'assez vilaines actions quand il s'agissait de satisfaire ses caprices et surtout sa sotte vanité ; et comme la personne dont il me parlait n'était désignée que par des initiales, je n'y avais attaché que peu d'importance, et j'avais jeté la lettre au fond d'un tiroir, où, grâce à Dieu, je viens de la retrouver. Je vous l'envoie, veuillez la communiquer à M. le comte de Piélan, et lui faire remarquer que les timbres de la poste prouvent qu'elle n'a pas été faite après coup et pour les besoins de la cause, comme nous disons au Palais, mais qu'elle constitue une preuve évidente, indéniable, de l'innocence de sa trop malheureuse femme."

—Cette lettre de Planet ! vous l'avez, s'écria le comte, donnez-la-moi.

Quand il eut fini de la lire, il saisit vivement le cordon de la sonnette qui pendait à son lit et l'agita avec force. Son valet de chambre entra.

—Allez prier Mme la comtesse de venir, puis vous irez au jardin, aux offices, aux cuisines, aux écuries, partout, et vous ferez monter tous les domestiques.

Mme de Piélan parut la première, il lui tendit la main.

—Amélie, lui dit-il, veuillez me pardonner. Si je pouvais me lever, c'est à genoux que je voudrais vous demander ce pardon. Je ne le peux pas, mais je ferai du moins tout ce qui me sera possible pour réparer l'injure que je vous ai faite de douter de vous.

La pauvre femme était trop émue pour répondre, elle se laissa tomber dans un fauteuil et fondit en larmes.

Il se fit un moment de silence, puis les domestiques entrèrent les uns après les autres. Quand le dernier fut arrivé :

—J'ai voulu, leur dit le comte, vous rendre tous témoins de la trop juste et trop tardive réparation que je dois à la comtesse de Piélan, odieusement calomniée. Tout le pays, je le sais, a été rempli des bruits infâmes semés sur son compte, et je veux donner toute la publicité possible à la réparation que je lui dois.

Voici ce qu'a écrit son calomniateur lui-même, huit jours avant le duel. Vous vous rappelez que la rencontre a eu lieu le 26 juillet, et les timbres de la poste portent les dates du 18 et du 19 du même mois. Approchez-vous, que ceux qui savent lire constatent la vérité.

La comtesse avait relevé la tête, elle regardait cette scène sans se rendre bien compte de ce qui allait se passer, elle tremblait... La pauvre femme avait tant souffert, tant pleuré, son cœur avait été si rudement broyé, qu'elle n'osait plus croire au bonheur.

—Ecoutez maintenant ce que ce misérable écrivait à un de ses amis. Je passe la première page, elle est insignifiante pour vous : "En somme, dit-il, malgré la chasse et les bons diners que je fais de temps en temps chez les hobereaux de l'endroit, je m'ennuierais passablement, si je n'avais été reçu certain M. de P... —Le nom n'y est pas, mais les initiales sont suffisamment claires.—Le mari est bon enfant, nous chassons, nous montons à cheval, nous faisons des diners fins ; il a en plus une femme charmante, ravissante, adorable, à laquelle je me suis amusé à faire la cour si bien, mon cher, que tout le monde me croit un peu plus que son ami. Le bruit en court partout, et je t'avoue que je ne cherche pas à le faire cesser, tout au contraire, j'en aide la propagation de tout mon pouvoir. Cependant, je te l'avoue, à toi, tu n'en diras rien, j'ai toujours été traité avec la plus grande cruauté. Mme de P. est une vertu aussi inabordable que le rocher de Gibraltar. Je te vois d'ici te récrier, toi, l'homme sérieux, impeccable, le défenseur de la veuve et de l'orphelin, je t'entend me vouer à tous les dieux infernaux. Calme-toi, mon bon, je suis un scélérat, mais je puis plaider les circonstances atténuantes. Si cette femme s'était bornée à repousser mes attaques, j'aurais gardé silence et j'aurais tout doucement continué les hostilités, mais non contente de ses dédains, elle m'a un jour fait jeter à la porte comme un laquais. Tu dois comprendre que je me devais une vengeance, et je n'ai eu garde d'y manquer".

Ici le comte s'arrêta :

—Le fait rappelé dans cette lettre est-il vrai ? Vous devez le savoir, vous autres.

—Oui, Monsieur le comte, affirma un vieux domestique, c'est moi qui ai fait sortir M. Planet.

—Et vous n'en avez jamais rien dit ?

—Avant votre duel, madame nous avait défendu de parler ; après, j'ai voulu enfreindre la défense, vous m'avez toujours imposé silence.

—C'est vrai, reprit le comte, j'ai eu le très grave tort, après avoir prêté l'oreille à la calomnie, de me refuser à entendre toute justification. Amélie, je vous en demande de nouveau pardon. Cette maudite blessure me condamne à l'immobilité, mais que tout le monde se mette à genoux. Demandez tous avec moi pardon à cette sainte, les uns de l'avoir soupçonnée, les autres de ne pas l'avoir assez défendue.

Mme de Piélan suffoquait, elle ne pouvait pas parler.

—Assez, dit-elle enfin, merci, mes amis, merci, mon Raoul ; j'ai retrouvé votre confiance et votre affection. Ah ! je suis trop heureuse.

—Si vous êtes satisfaite, continua le comte, je ne le suis pas, moi. L'injure a été publique, il faut que l'amende honorable le soit également. Kéradec recevez tous mes remerciements pour l'immense service que vous m'avez rendu et permettez-moi de compter sur vous pour suppléer à mon impuissance et achever ce que vous avez si bien commencé. Faites-moi le plaisir de faire dire à tous nos voisins et à tous nos amis que je les prie de se rendre ici demain... non, tous ne seraient pas prévenus à temps, après-demain à midi.

Je ferai appeler mes fermiers et les principaux paysans des environs. Je leur donne à tous rendez-vous dans la grande salle du château ; je m'y ferai descendre. Je veux que tous voient et lisent la lettre dans laquelle ce misérable avoue son infamie et proclame lui-même l'innocence de ma pauvre martyre.

—Vos désirs seront exécutés, répondit M. de Kéradec, et je vous promets que tous nos amis seront exacts au rendez-vous. Madame, permettez-moi de me féliciter d'avoir été l'instrument dont Dieu s'est servi pour faire éclater votre justification, et je suis heureux d'être le premier à vous offrir le témoignage du respect et de la sympathie que vous méritez. Je vous estimais, Madame ; quoi qu'on ait dit, je n'ai jamais douté de vous ; aujourd'hui je vous vénère comme une sainte.

Charles Durand avait écouté le récit de Mlle M... sans l'interrompre. Comme elle se taisait :

—Et la scène de la réparation eut lieu ainsi que M. de Piélan l'avait demandé ?

—Oui, cher Monsieur, et ici je suis un bon témoin : j'y étais, j'ai tout vu, tout entendu. La pauvre femme avait voulu résister, sa pudeur et sa modestie s'effrayaient de cet éclat ; elle avait supplié son mari de sa première déclaration, certaine que le bruit s'en répandrait bientôt partout. Le comte avait tenu bon.

"La diffamation a été publique, disait-il, je veux que la preuve de votre innocence soit connue de tous ceux qui ont pu croire à la calomnie. Je vous le dois, je me le dois à moi-même, et nous le devons à nos enfants, il faut que jamais ils ne puissent douter de la vertu de leur mère."

A Suivre